

ABONNEMENT.
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

ECHO DE L'OUEST

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

DIEU ET LA FRANCE.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Chronique Politique.

Si nous sommes bien informés, dit la *Patrie*, les paroles de M. Thiers à la tribune, relativement à l'installation définitive de la République, auraient été l'objet de très-sérieux commentaires dans les ambassades, et des courriers extraordinaires auraient été expédiés le soir même à Londres et à Berlin.

Nous savons d'autre part que certains députés radicaux avaient résolu de hâter, par une provocation très-nette, les explications que M. Thiers avait promis de donner. Le discours de la Ferté-sous-Jouarre devait être même plus accentué qu'il ne l'a été, si dans l'intervalle n'était survenue la trêve consentie entre la droite et M. Thiers, au nom de la réussite de l'emprunt.

Aujourd'hui, on se contentera, quant à présent, d'entretenir l'émotion dans le public. Les journaux radicaux des départements ont reçu le mot d'ordre, et la campagne dissolutionniste va être poussée avec une vigueur extrême pendant les vacances.

Le monde diplomatique se montre assez préoccupé, paraît-il, du discours révolutionnaire de M. Gambetta.

Une traduction de ce discours a été envoyée dès dimanche soir à Berlin.

Des élections municipales ont eu lieu, dimanche, à Limoges; les candidats conservateurs ont été élus à une forte majorité.

L'émission de l'emprunt dans les derniers jours du mois est considérée maintenant comme probable. On ne croit pas que la prorogation de l'Assemblée ait lieu avant le 10 ou le 15 août.

Grande réception dimanche soir à la présidence.

Tous les ministres et les généraux commandant des corps d'armée, étaient venus rendre visite à M. Thiers.

Le général Sherman, le chargé d'affaires des Etats-Unis, le colonel Hoffmann, attaché militaire américain, et l'ambassadeur de Turquie assistaient à la soirée.

On a beaucoup parlé du discours en quatre actes de la Ferté-sous-Jouarre.

M. Thiers n'a pas dissimulé qu'il trouvait cette fête inopportune et impolitique; son opinion était du reste partagée par ses auditeurs.

Les trois groupes qui constituent la gauche ont nommé chacun une commission destinée à rédiger une liste de conseillers d'Etat à opposer à la liste présentée par la commission présidée par M. Baze.

Le centre gauche a nommé MM. Laboulaye, Berthault, Ricard, général Dubois-Fresnay, Robert de Massy.

La gauche a choisi MM. Jozon, Leblond et Ed. Chareton.

L'union républicaine ou gauche radicale a confié ce soin à MM. Gent, Brisson et Denfert.

On sait que dans les discussions qui ont eu lieu à plusieurs reprises, au sujet des actes de M. Barthélemy Saint-Hilaire, il a été avancé que ce député n'avait aucune situation officielle auprès de M. Thiers. L'*Almanach national*, qui vient de paraître, tranche la question pour l'avenir, car M. Barthélemy Saint-Hilaire y est désigné avec le titre de secrétaire général de la présidence.

On annonce comme certain un message présidentiel, dans lequel la politique du gouvernement dans le passé et ses intentions pour l'avenir seraient très-fidèlement exposées. M. Thiers aurait préféré cette forme à celle de la déclaration qu'il avait manifesté l'intention d'apporter à la tribune. On va jusqu'à dire que les grandes lignes de ce que le chef du pouvoir exécutif a appelé la République conservatrice y seraient tracées de manière à satisfaire la droite et le centre droit plus encore que la gauche. Cette dernière fraction parlementaire s'en montre même fort émue.

Toutefois, les deux autres se préoccupent du moment où le message sera présenté et déclarent que, s'il l'était avant l'Emprunt, c'est que M. Thiers aurait la volonté de paralyser toute discussion sur la situation intérieure. La majorité est, en effet, résolue à n'accepter et à ne provoquer aucun débat irritant avant la grande souscription nationale. (La Presse.)

M. le baron de Jouvenel a proposé à l'Assemblée de faire entrer annuellement dans les caisses de l'Etat 40 millions de francs sans établir d'impôts nouveaux, en attribuant au gouvernement le monopole de la vente du sel. Le sel livré à la consommation en France coûte aux contribuables 70 millions. Les frais d'exploitation, de transport, de magasinage et de vente ne dépassent pas 30 millions. La différence de 40 millions, entre ces deux chiffres, est partagée par les droits intermédiaires entre le public et le producteur. L'Etat, en s'appropriant ce monopole, bénéficierait de cette somme. Le personnel actuellement employé à la perception de l'impôt de 100 francs par tonne servirait d'intermédiaire sans augmentation sérieuse en nombre ou en traitement. La commission du budget va être saisie de cette proposition.

S. A. le prince d'Orange sera présenté samedi prochain au Président de la République par l'ambassadeur des Pays-Bas.

Le séjour du prince à Paris sera de courte durée, car il partira vers la fin de ce mois.

Le voyage du roi de Danemark à Paris est positivement décidé.

Des ordres ont été envoyés par le télégraphe à la légation du Danemark à Paris, relativement aux préparatifs à faire à l'occasion de l'arrivée de ce souverain.

Nous lisons dans la France :

Une République conservatrice et modérée, soucieuse de tous les intérêts, respectueuse de tous les droits, comme celle qu'il faut établir dans notre pays, n'a que faire de ces excitations incessantes des citoyens les uns contre les autres. Elle n'inquiète pas, elle rassure; elle ne rappelle les grands souvenirs de la Révolution française que pour séparer ce qui enflamma justement l'enthousiasme de nos pères, de ce qui devait compromettre les hideux résultats qu'ils avaient obtenus par la violence et l'anarchie.

Méditez ce passage, gens de l'ordre, Bien public, Rappel, Corsaire, etc.

On lit dans la France nouvelle :

Un fait assez grave s'est passé récemment à Strasbourg. Un de nos courriers de cabi-

net traversait cette ville. Parmi les plis dont il était porteur, plusieurs étaient destinés au commissaire français à Strasbourg, M. Alexandre de Clercq, ministre plénipotentiaire de première classe, ancien sous-directeur à la direction des consultats, que l'on confond souvent à tort avec le député du même nom; il dut donc s'arrêter momentanément pour les lui remettre.

Le courrier s'étonna de rencontrer plusieurs zouaves portant l'uniforme de leur corps; il les interrogea et apprit que ces individus revenaient d'Afrique, après avoir opté pour la nationalité allemande. Dans le cours de l'entretien, ceux-ci cherchèrent à justifier cette détermination, en donnant pour prétexte les mauvais traitements dont les militaires étaient l'objet en Algérie. Protestation énergique du courrier, lui-même ancien militaire d'Afrique, contre ces mensonges, conflit, et enfin arrestation du courrier, malgré le privilège qui lui assurait sa qualité.

M. de Clercq prévenu, courut pour le réclamer; mais l'autorité allemande ne consentit à le relâcher et à lui laisser continuer son voyage que moyennant une caution de 3,000 francs. Le représentant de la France s'empressa de se procurer cette somme chez un banquier; pendant ce temps, les Allemands avaient sans doute réfléchi, et lorsque les 3,000 fr. leur furent apportés ils les refusèrent, prétendant qu'ils n'avaient exigé rien de semblable, qu'il y avait eu un malentendu, et que la parole de M. de Clercq leur était une garantie suffisante. — « Ce n'est pas là ce que vous m'avez demandé, répliqua celui-ci; vous avez voulu 3,000 fr. de caution, je vous les apporte. » Les 3,000 fr. finirent par être acceptés. L'affaire en est là; si elle a une suite, nous la ferons connaître.

LETTRE DE M^r DUPANLOUP.

Plusieurs journaux publient une très-belle lettre de M^r Dupanloup promulguant les décrets du Concile dans le diocèse d'Orléans. Le peu d'espace dont nous disposons ne nous permet point, malheureusement, d'insérer en entier cet intéressant document.

Nous nous contenterons donc d'en citer le commencement et la fin :

Je n'avais pas attendu jusqu'à ce jour pour faire arriver au Saint-Père l'expression de mes sentiments; et depuis longtemps j'avais exprimé à Sa Sainteté, à vous et aux fidèles de mon diocèse, mon adhésion à la doctrine promulguée dans ces Constitutions.

Parmi les angoisses de la guerre et de l'occupation prussienne, en ce temps même où je me trouvais renfermé dans les murs d'Orléans sans aucune communication régulière avec le dehors, pas même avec les curés de mon diocèse, je cherchais un soulagement à tant de cruelles douleurs en travaillant au mandement avec lequel je me proposais de promulguer les Constitutions du 25 avril et du 18 juillet; ce mandement est devenu un ouvrage que je publierai ultérieurement, lorsque les grands travaux de l'heure présente m'auront permis d'y mettre la dernière main; et dès le mois de février 1871, au lendemain même de notre délivrance, dans ma lettre d'adhésion adressée de Bordeaux au Souverain-Pontife, je rappelais à Sa Sainteté que si j'avais écrit et parlé contre l'opportunité de la définition, « quant à la doctrine, je l'avais toujours » professée, non-seulement dans mon cœur, mais » dans des écrits publics dont le Saint-Père avait » bien voulu me féliciter par les brefs les plus

» affectueux, » et je lui disais « que j'y adhérais de » nouveau, trop heureux si, par cette adhésion, je » pouvais offrir à Sa Sainteté quelque consolation » au milieu de ses amères tristesses. »

Tous d'ailleurs ici, Messieurs, vous connaissiez le fond de mon âme; car, à la veille de mon départ pour Rome, en vous faisant mes adieux, je vous disais avec quelle « soumission de bouche, d'esprit et de cœur nous devions tous recevoir les décisions qui seraient prises. » Et dès mon retour, en vous parlant des controverses passées, je vous écrivais : « Les luttes de l'Eglise ne sont pas comme celles de la terre; elles ne se terminent point par des triomphes personnels, mais par la victoire de la foi et de Dieu seul, dans sa volonté sainte. »

Je réponds donc aujourd'hui à vos vœux comme aux miens, en publiant les deux Constitutions dogmatiques *Dei filius et Pater eternus*, sans craindre ni les ombrages vainement suscités, auxquels le bon sens des vrais hommes d'Etat sait résister, ni les clameurs des ennemis de l'Eglise et du Saint-Siège.

Au début de la persécution nouvelle qui, depuis plus d'un quart de siècle, désole l'Eglise sans l'ébranler, quand Pie IX, sur le rocher de Gaète, commençait à boire à longs traits ce calice d'amertume suprême qu'il éprouve aujourd'hui, dans son étonnante vieillesse, avec la force et la douceur d'une sérénité incomparable, j'avais la consolation et l'honneur de faire monter jusqu'à lui les paroles que je me plais, Messieurs, à vous rappeler :

« Le voilà, disais-je, ce Pape ! ce successeur de Pierre; ce Chef de la chrétienté catholique; cette bouche de l'Eglise, *Os Ecclesie*, toujours vivante et toujours ouverte pour enseigner l'univers; ce centre de la foi et de l'unité chrétienne; ce foyer de lumière et de vérité, allumé pour éclairer le monde, *lux mundi*, cet homme infirme, ce faible vieillard, base immuable d'un édifice divin, contre lequel les puissances des ténébres seront éternellement sans force; cette pierre angulaire sur laquelle s'élève ici-bas la cité de Dieu ! La voilà, cette tête mortelle sur laquelle reposent tant de glorieux souvenirs du passé, les espérances du présent, les desseins mêmes de l'éternel avenir ! Prince des prêtres, Père des pères, héritier des apôtres, et, comme disait autrefois saint Bernard, plus grand qu'Abraham par le patriarcat, plus grand que Melchisedech par le sacerdoce, plus grand que Moïse par l'autorité, plus grand que Samuel par la juridiction; en un mot, Pierre par la puissance, Christ par l'onction, Pasteur des pasteurs, guide des guides, point cardinal de toutes les églises, clef de la voûte catholique, citadelle imprenable de la communion des enfants de Dieu ! »

Voilà ce que j'écrivais et publiais il y a vingt-cinq ans. Quand on a toujours pensé ainsi, vous le comprenez, Messieurs, c'est avec joie, et au milieu des amertumes extrêmes de l'heure présente, devant l'universel abandon des faibles puissances de ce monde, c'est avec un profond dévouement encore qu'on proclame les hautes prérogatives de celui qui est le successeur de Pierre et le vicairé de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre.

Veillez agréer, Messieurs et très-chers coopérateurs, l'expression de mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

Versailles, ce 29 juin 1872, en la fête des saints apôtres Pierre et Paul.

† FELIX, évêque d'Orléans.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Nous extrayons d'une lettre adressée au *Courrier de France*, les détails suivants sur l'insurrection d'Espagne :

Comme je vous l'ai annoncé dans ma dernière lettre, les mouvements des carlistes et des amédéistes sont momentanément suspendus. Aussi, serait-ce une grave erreur de considérer l'insurrection comme terminée dans les provinces basques et la Navarre. Elle n'est, je le répète, que momentanément suspendue.

J'ai eu l'occasion de voir plusieurs officiers carlistes et ils m'ont tous assuré que si, comme le bruit en court, une partie importante des troupes amédéistes actuellement dans les provinces basques doit quitter ces provinces pour se rendre en Catalogne, l'insurrection carliste deviendra plus formidable qu'elle ne l'a jamais été. Les carlistes sont très satisfaits de la tranquillité dont ils jouissent en ce moment, car, je vous l'ai déjà dit, ils ont à faire leur récolte. Leurs chefs m'ont assuré que leurs armes et leurs munitions étaient en sûreté et je puis vous donner l'assurance que les Amezcuas et d'autres points stratégiques importants, situés dans les montagnes, sont parfaitement gardés.

Informations militaires.

Le livre de M. de Moltke sur la guerre de 1870-1871, vient de paraître. Il a pour titre : *La guerre franco-allemande*. Les premières livraisons traitent des origines de la guerre et des préparatifs qui se faisaient des deux côtés en prévision de ce grand conflit.

Le plan de M. de Moltke était fait depuis l'hiver 1868-1869. Voici ce que dit l'auteur au sujet du plan français :

« Une des premières conditions pour la réussite du plan napoléonien était de pouvoir franchir rapidement le Rhin et de séparer de cette façon l'Allemagne du Sud de l'Allemagne du Nord. On avait calculé que la Prusse isolée n'aurait que 300,000 combattants, et on espérait que la première victoire amènerait l'alliance de l'Autriche et de l'Italie.

» Ce plan était basé sur la supposition très-juste que la rapidité du mouvement pourrait équivaloir à la supériorité numérique de l'adversaire ; mais on se trompait sur la solidarité de l'Allemagne du Sud et de l'Allemagne du Nord, ainsi que sur le chiffre des forces prussiennes.

» On avait oublié que déjà, en 1866, la Prusse avait eu 380,000 hommes, et que, depuis, ses forces militaires ont dû s'augmenter. D'autre part, on méconnaissait complètement l'état de l'armée française qui, justement à cette époque, était incapable d'exécuter un prompt mouvement. »

En attendant que la loi leur accorde le plein exercice des droits politiques, les femmes des Etats-Unis ceignent l'épée et commandent des régiments.

Les journaux de New-York nous apprennent que miss Tennie Claffin a été élue colonel du 85^e régiment de la milice, connu sous le nom de *veteran guard*.

Cette élection a eu lieu le 21 juin. Il faut savoir que le *veteran guard* se compose de neuf cents nègres, dont deux cent cinquante seulement possédaient un uniforme, les autres s'habillaient comme ils pouvaient.

Les officiers ont proposé franchement un marché à miss Claffin ; ils lui ont dit : « Habillez le régiment, et vous serez son colonel. »

Une seule voix a protesté contre ce marché : c'est celle du capitaine Warfield.

Mais l'offre d'habiller tout le régiment, l'espoir des largesses que l'on a le droit d'attendre avec un colonel qui promet de s'entourer de luxe pendant la paix, ont répondu victorieusement aux objections du capitaine Warfield.

La masse des électeurs les a réfutées par cet argument péremptoire : « Mettez-le dehors ! jetez-le par la fenêtre ! »

Le capitaine Warfield a donné sa démission, et, séance tenante, miss Tennie Claffin a été acclamée colonel.

Les élèves de l'École d'application de Metz, actuellement transférée à Fontainebleau, sont partis hier matin, moitié pour Arras (les officiers d'artillerie), et moitié pour Soissons (les officiers du génie).

Il est probable que l'on donnera suite au projet de modifications proposées dans la chaussure de l'armée. Les rapports demandés aux chefs de corps concluent presque tous à l'adoption du modèle des demi-bottes ; c'est celui qui serait donné aux soldats.

La tige de cette demi-botte, un peu large, permettra d'y fixer le bas du pantalon, que l'homme maintiendra ainsi au moyen d'une courroie prenant autour de la cheville.

Nouvelles diverses.

Tiens ! au fait, pourquoi pas ?

L'empereur et l'impératrice ont donné vendredi, à Camden-place, une fête diurne qui a mis en émoi tout le high-life britannique. Huit cents invités, parmi lesquels on remarquait les ambassadeurs Birmans, se sont rendus à cette réception. L'empereur avait fait mettre un train spécial à la disposition de ses hôtes. C'est la première fois que l'empereur et l'impératrice donnent un *raout* depuis leur séjour en Angleterre.

On sait que l'impératrice a vendu récemment une partie de ses bijoux. Le sultan, comme compensation, vient de lui envoyer un magnifique saphir entouré de gros brillants.

La valeur de ce splendide bijou est de 80,000 francs environ.

Le gérant du *Radical* comparait hier devant la cour d'assises de la Seine sous la prévention d'outrage à la morale publique et religieuse. L'article incriminé était signé : *Un flâneur* et avait paru sous le titre : *Un peu partout*, dans le numéro du 17 juin 1872.

M. Dubuisson, imprimeur du *Radical*, étant malade, son affaire a été disjointe et renvoyée à une autre session.

Le gérant a été acquitté.

L'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, accompagné de lady Emely Russell, est parti pour Carlsbad.

M. le maréchal de Mac-Mahon doit aller passer quelques jours chez son parent, M. le marquis de Rosambo, à Fontenay-Saint-Père.

Une grande fête sera donnée en son honneur dans la magnifique propriété du marquis de Rosambo, propriété que les Prussiens avaient voulu incendier, après l'avoir mise à contribution de plus d'une façon.

L'École de musique de Metz, qui était une succursale du Conservatoire de Paris, va être transférée à Nancy.

M. Jules Simon vient d'aviser la municipalité de la capitale de la Lorraine de cette décision.

M. Mouzin, l'ancien directeur de Metz, est chargé de la nouvelle installation.

M. Morel, nommé récemment ambassadeur de la cour de Madrid près le cabinet de Saint-James, vient de quitter Paris pour se rendre à Londres.

Tous les yeux sont en ce moment tournés vers l'hôtel de la Monnaie et la Banque, et l'on se demande comment l'un et l'autre vont pouvoir faire face aux besoins que va créer l'exportation de trois milliards de valeurs. Nous avons voulu nous rendre compte des diverses émissions de l'hôtel des Monnaies aux époques de grande prospérité, et voici les curieux détails que nous avons obtenus :

En 1854, la Monnaie a frappé 526 millions ; en 1855, 447 ; de 1856 à 1860, 500 ; de 1860 à 1869, 250 seulement. Depuis sont survenus la guerre et la Commune. En 1870, la frappe ne s'est élevée qu'à 50 millions ; la Commune n'a mis en circulation que pour 1,300,000 fr. de monnaie d'argent en pièces de 5 francs. Depuis le mois de septembre, la Monnaie a fabriqué pour 300 millions de francs. Les saumons qui arrivent chaque jour à la Monnaie appartiennent à la Banque, et sont fabriqués pour son compte. On termine en ce moment la frappe de la monnaie du vice-roi d'Egypte, et les vingt-une presses de l'hôtel vont être employées à frapper le métal indispensable pour satisfaire les exigences de la Prusse.

Dernièrement, le sieur Charles G..., âgé de trente-six ans, qui se cachait sous le nom de Roger, s'est présenté au commissariat de police du quartier Picpus, en déclarant qu'il venait se constituer prisonnier, en raison de sa participation à l'insurrection.

Il a fait connaître qu'après avoir servi la Commune comme capitaine du génie, puis en qualité de commandant du fort de Montrouge depuis la fin du mois d'avril jusqu'au 22 mai, il avait réussi, grâce à son pseudonyme, à échapper aux recherches dont il était l'objet.

Mais la vie lui devenant à charge, par suite de contrariétés de ménage et aussi de son état de misère, il avait préféré se livrer spontanément. En même temps, G... a déposé les papiers et ordres qui lui avaient été adressés par les chefs de l'insurrection et les clefs du fort qu'il avait conservées.

Suivant son désir, le sieur G... a été envoyé au dépôt et mis à la disposition de l'autorité militaire. (*Gazette des Tribunaux.*)

TROIS PRUSSIENS A MAISONS-LAFFITE. — Trois gentlemen-riders s'arrêtaient dernièrement au restaurant du parc de Maisons-Laffite. L'un d'eux, descendant de cheval, va droit au restaurateur, et lui touchant familièrement l'épaule :

« — Mon Dieu ! mon bon monsieur Moisson, faites-nous à déjeuner pour trois, ici, dans une heure ; souvenez-vous du dîner du 19 septembre 1870, et soyez digne de votre réputation. »

Le 19 septembre 1870, un régiment saxon avait pris possession de Maisons, et dix officiers étaient venus s'attabler sous une tonnelle du restaurant Moisson et y banqueter joyeusement toute la nuit, puis, trouvant sans doute le vin fort à leur goût, avaient procédé au déménagement de la cave.

Les Prussiens vinrent à l'heure et firent ripaille. Quand arriva le quart-d'heure de Rabelais, l'hôte présente l'addition, qui se décomposait ainsi :

Dîner du 5 juillet 1872,	18 75
Vin volé le 19 septembre 1870,	40,900 »
Total,	40,918 75

Les Prussiens riaient à gorge déployée, cela va sans dire, lorsque, attiré par le bruit, le jeune vicomte de Lamolle se présente aux étrangers, et, s'adressant à l'un d'eux :

« Monsieur, lui dit-il, vous avez le choix : payer la carte ou accepter la mienne. Deux amis, prévénus, m'attendent avec des fleurets dans un fourré du parc ; nous y pourrions discuter à l'aise avec messieurs vos amis. »

Voilà comment un de ces bons Prussiens a reçu, hier matin, un coup d'épée dans le parc de Maisons.

Voici une nouvelle qui nous arrive du 68^e degré latitude nord, par le navire brémois *Yungfrau*, entré la semaine dernière dans le port de Hambourg :

Quelques hommes de l'équipage, montés dans une embarcation, côtoyaient les îlots de glace, quand soudain un cri s'échappa de toutes les lèvres, et tous les regards se portèrent en même temps vers un point qui se détachait noir sur les glaciers éblouissants.

Le capitaine organisa une expédition. Dix hommes résolus partirent à la découverte dans la direction indiquée, anxieux, attirés par l'inconnu et roulant dans leurs cerveaux en feu les suppositions les plus chimériques.

La vérité devait dépasser toutes les imaginations :

Le point noir était une coque de navire prise dans les glaces ; sur le pont, une chapelle et un maître-autel avec la croix d'argent doré et le calice. Devant l'autel, un prêtre étendant ses mains bénissantes sur l'assistance prosternée, ce n'étaient que des cadavres.

Les marins s'arrêtèrent épouvantés. Quel pouvait être ce mystère ?

Revenu à la réalité de la situation, le commandant de l'expédition fit procéder à des recherches qui eurent pour résultat la découverte d'un tube en fer blanc, renfermant l'autographe qui suit :

Nous sommes perdus ! Nous mourrons en Dieu !
16 juin 1842.

YVES-MARIE.

Yves-Marie ! ce nom, écrit sur l'arrière du navire-chapelle, les vieux Bretons s'en souviennent encore. C'était celui d'un trois-mâts-barque de huit cents tonneaux qui vint, il y a une trentaine d'années, s'échouer sur les côtes de Bretagne, d'une façon si bizarre que sa coque se trouva prise dans les récifs.

Tous les efforts furent impuissants à le renflouer. Un jour, le prêtre de l'endroit, l'abbé Kerloëc, pendant les réparations qu'on faisait à sa petite église, y fit installer une chapelle où les pêcheurs venaient entendre la messe. Par un jour d'ouragan, tout-à-coup la coque se dessouda des récifs et emporta l'église et les fidèles, au bruit d'un effroyable éclat de tonnerre...

Où ?

... Les marins du *Yungfrau* viennent de nous le dire. Le feu du ciel avait foudroyé l'église de l'*Yves-Marie*.

Correspondance.

BAZEILLES.

Nous recevons la lettre suivante de M. le curé de Bazailles, et nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs l'œuvre patriotique et chrétienne qu'il vient de fonder.

Monsieur le Rédacteur,

En présence des maux occasionnés par la guerre et des efforts de charité faits pour les adoucir, j'ai cru devoir m'abstenir jusqu'ici de m'adresser à tous les cœurs compatissants pour m'aider à faire sortir du chaos où se trouve depuis bientôt deux ans le village de Bazailles, complètement incendié dans les journées des 1, 2 et 3 septembre 1870.

L'Europe a retenti des maux qui ont accablé les 2,200 habitants de Bazailles. On sait que 59 ont été fusillés, noyés ou brûlés, et que plus de 200 personnes ont succombé aux mauvais traitements qu'elles avaient reçus.

Quatre cent cinquante habitations ont été incendiées. De la maison commune, du logement des instituteurs et institutrices, des écoles de garçons et de filles, de la salle d'asile, du presbytère, il ne reste que des ruines impossibles à réparer.

Dieu n'a pas été plus respecté dans son temple : les autels ont été détruits, les vases sacrés ont disparu, les ornements sacerdotaux, comme tout ce qui servait au culte, ont été anéantis par le feu, et des bombes incendiaires, venant embraser l'édifice, ont achevé de renverser ce que la main n'avait pu détruire. Le total de nos pertes dépasse quatre millions de francs.

Telle est, en résumé, la situation qui nous a été faite dans les trois jours qui ont suivi la capitulation de Sedan (1).

Malgré l'étendue de nos désastres, déjà 1,500 habitants, plus attachés que jamais au sol qui les a vus naître, se sont reconstruits, à la hâte, un abri sur ces ruines : ne faut-il pas les encourager à s'y fixer pour toujours ?

Notre premier devoir fut de prodiguer à cette population si cruellement éprouvée les consolations que réclamait sa détresse.

Grâce aux secours qu'on nous adressa de différentes contrées de la France, de la Belgique, de l'Angleterre et même des pays lointains, nous pûmes distribuer aux habitants de Bazailles du linge, des vêtements, des denrées alimentaires, du chauffage, des médicaments et des instruments de travail.

Mais à ces soins matériels ne doit pas se borner ma sollicitude. Prêtre, j'ai d'autres devoirs ; il me faut surtout veiller aux intérêts spirituels de mes paroissiens, et chercher à réveiller et à entretenir dans leur cœur le sentiment moral et religieux qui peut seul leur donner la force de supporter leurs épreuves avec résignation et de reprendre leur travail avec courage.

Afin d'arriver à ce but, il nous faut une église et des écoles.

On comprendra que, sans sortir de mes attributions, je m'intéresse à la reconstruction de ces deux édifices, les plus puissants auxiliaires et la plus sûre garantie d'une éducation basée sur le respect que l'on doit à Dieu et aux hommes.

Si l'œuvre est grande et difficile, ce n'est pas sur moi que je me repose pour l'accomplir, je compte sur la protection de Dieu et sur la bonne volonté de ceux qui l'aiment.

Tous les hommes de bien, tous les hommes religieux s'inscriront pour relever, à Bazailles, la maison du Seigneur.

C'est une œuvre de restauration à laquelle je prie tous mes confrères dans le sacerdoce de vouloir

(1) Depuis cette époque, nos offices se célèbrent à 1,500 mètres de nos ruines, dans le salon du château de Montvillers ; c'est dans les dépendances de cette villa que nos institutrices font la classe à 100 petites filles et qu'elles donnent chaque jour le repas de midi à un nombre plus grand encore de jeunes enfants qui fréquentent l'asile.

Quant au prêtre, il n'a pu se procurer d'habitation qu'à 3 kilomètres de ses paroissiens.

bien s'associer : leur concours est acquis d'avance à tout ce qui se rattache à la gloire de Dieu ; j'espère donc que leur charité et leur dévouement à notre malheureuse cause me permettront de compter sur eux pour seconder mes efforts.

J'en appelle à tous les écrivains que l'étendue de nos désastres nous rendront sympathiques, et je les conjure, au nom de Dieu, au nom d'une population accablée, de se faire, par la voix de leurs journaux, les échos de nos malheurs et les interprètes de nos besoins. Heureux serais-je, si leur bienveillance allait jusqu'à publier qu'ils accueilleraient dans leurs bureaux les offrandes qu'on voudrait bien y déposer à notre intention.

Puisse ne pas paraître importune la parole d'un prêtre qui gémit sur le sort de ses paroissiens, et puissent ne pas rester indifférents ceux qui sont à même de se procurer la satisfaction d'une bonne œuvre accomplie !

Nous avons été les victimes inoffensives d'une cruelle rigueur ; et la conduite si héroïque de l'infanterie de marine n'a pu conjurer notre ruine.

Eh bien ! que par amour pour Dieu et pour la patrie, il n'y ait pas un seul Français qui, calculant sa générosité sur l'étendue de ses ressources, n'apporte sa pierre pour la reconstruction de notre église et de nos écoles !

On affirme que la souscription pour la libération du territoire n'a pas abouti, n'est-ce pas une occasion pour les souscripteurs à cette œuvre patriotique, et pour ceux qui l'ont si généreusement encouragée, de sauvegarder le mérite de leur bonne intention, en nous adressant une part de la somme qu'ils destinaient à faciliter l'éloignement des auteurs de nos désastres ?

Qu'il me soit donc permis d'attendre de la charité de tous, la consolation que j'implore, en compensation de nos malheurs et de nos peines !

Veuillez agréer, etc...

E. MISSET,
Curé de Bazeilles.

Les offrandes devront être adressées soit à M. le maire de Bazeilles, soit à M. l'abbé E. Misset, curé de Bazeilles, près Sedan (Ardennes), soit au bureau de l'*Echo de l'Ouest*.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Séance du 10 juillet 1872.

SESSION BUDGÉTAIRE.

(Suite et fin.)

La première de toutes serait de créer, dans chaque quartier, des visiteurs qui se rendant compte par eux-mêmes, non-seulement des besoins, des souffrances, mais des causes générales ou particulières qui les amènent, s'attacheraient à combattre les causes bien plus qu'à atténuer les effets. Le sentiment de la dignité personnelle, trop souvent affaibli, ne tarderait pas à se raffermir à ce contact du visiteur remplissant sa mission de dévouement, et à mesure que remonterait le niveau moral, le nombre des pauvres assistés diminuerait. Et ce n'est pas sans besoin, Messieurs, car à Saumur le nombre des inscrits au bureau de charité est hors de proportion avec le chiffre de la population. C'est pourquoi, Messieurs, les membres du bureau de bienfaisance ont, à leur dernière réunion, émis un vœu pour la création de ces visiteurs, en même temps qu'ils ont demandé votre concours pour les aider dans le travail de révision des listes ; vous n'hésitez pas à les suivre dans cette voie de réforme et de progrès et vous verrez que vous aurez avant peu réalisé des améliorations notables. Que de choses, en effet, ne paraissent plus difficiles qu'elles ne le sont que parce qu'on ne s'attache à surmonter les seuls qui soient réels.

Vous en avez un exemple dans l'établissement très-prochain du trottoir de la route de Varrains jusqu'au cimetière. Réclamé depuis plus de dix ans, ce travail était réputé impossible ; l'administration ne répondait que par des fins de non-recevoir. Aujourd'hui, l'enquête de commodo et incommodo se fait ou est déjà faite. La réfection du pavage du quartier de Nantilly sera le complément de cette amélioration. Du reste, en matière de voirie, nous avons obtenu déjà d'assez bons résultats. Ainsi : la rue Luzé est terminée ; la rue Verte est

prolongée jusqu'à la levée de Nantilly ; les remblais de la place du Roi-René et de la rue de la Reine-de-Sicile sont à peu près achevés ; enfin, le remaniement du pavage de la rue de Fenet est en cours d'exécution. L'administration des ponts-et-chaussées n'attend que l'abaissement des eaux au niveau le plus bas pour placer les vastes cylindres qui doivent alimenter le bras des Sept-Voies et empêcher les émanations insalubres dont les habitants du quartier des Ponts et de la Basse Ile avaient tant à souffrir pendant les chaleurs de l'été. Nous sommes vraiment heureux d'avoir pu obtenir que cette juste satisfaction, réclamée depuis si longtemps, leur soit enfin donnée.

Dans le but de satisfaire à une demande d'un autre genre, mais qui nous a paru juste également, nous vous proposons de rendre à la Compagnie de Pompiers son ancienne subvention de 2,000 fr. qui ne lui avait été retirée qu'au moment de la réorganisation de la garde nationale, parce que tous les citoyens étant alors astreints à un service public, il n'y avait pas de raison pour rétribuer un service plutôt qu'un autre.

Une subvention qui avait également disparu depuis deux ans de notre budget, c'est celle de 2,500 fr. pour les courses ; nous avions même supprimé toute la section intitulée : *Fêtes publiques*, et le motif n'a pas besoin d'en être indiqué. Si nous rétablissons au projet de budget de 1873 les anciens crédits de cette section, c'est comme marque de confiance en l'avenir, et d'ailleurs la réorganisation de l'Ecole de cavalerie nous fait presque un devoir de revenir à ces fêtes militaires qui sont pour Saumur une tradition et un élément de richesse.

Il ne me reste plus à vous parler, Messieurs, que de la situation de la dette municipale.

Nous avons fini de rembourser, cette année, l'emprunt de 50,000 francs contracté pour la construction de l'Hôtel des Postes et du Télégraphe, et les quatre contributions vont, par suite, se trouver dégrèvées des trois centimes additionnels qui avaient été établis pour couvrir cet emprunt.

L'année prochaine, la créance Girard, de 17,617 fr. pour agrandissement du cimetière, sera soldée.

Dans deux ans, sera amorti l'emprunt de 210,000 francs ; dans quatre ans, celui de 52,000 francs, et dans six ans celui de 381,000 francs.

Il ne restera plus alors que celui de 420,000 francs qui restera longtemps encore sur nos finances, puis qu'il ne sera remboursé complètement qu'en 1893 ; mais la ville va se trouver, d'ici peu, singulièrement dégagée, et il est permis d'espérer qu'elle pourra répondre aux exigences de l'avenir, tout en modérant les taxes locales et les centimes additionnels. C'est au moins le but auquel elle doit tendre et toute bonne administration doit chercher à l'y conduire.

M. le maire dépose sur le bureau ses comptes de gestion pour l'exercice écoulé et annonce que conformément à l'article 25 de la loi du 18 juillet 1837 il va se retirer pendant l'examen du conseil, à moins que suivant les précédents le conseil ne veuille renvoyer cet examen à la commission du budget.

Le conseil consulté décide le renvoi à la commission du budget.

M. le maire donne ensuite connaissance du budget rectificatif des recettes et des dépenses pour l'exercice 1872. Le maire donne également connaissance du projet de budget des recettes et des dépenses pour 1873 et dépose sur le bureau :

Les comptes et budgets du bureau de bienfaisance ;

Les comptes et budgets du collège ;

Le budget des fabriques ;

Le budget des hospices ;

Un mémoire de 2,651 fr. 05 restant à payer pour travaux exécutés rue Luzé ;

Une pétition des charcutiers de la ville demandant le rétablissement des greniers de l'abbatoir ;

Une pétition pour l'éclairage du champ de foire ;

Une pétition ayant le même objet pour la rue Luzé et la levée d'Enceinte ;

Une demande de traitement pour les deux professeurs chargés de l'instruction de la musique municipale ;

Une demande de subvention par M^{me} Grégoire pour la salle d'asile établie à la Croix-Verte ;

Un devis de 3,804 fr. 15 pour travaux à faire dans les établissements communaux pour l'installation de la distribution d'eau ;

Un devis de 15,410 fr. 50 pour le pavage de la première partie du quartier de Nantilly ;

Un devis de 16,939 fr. 86 pour agrandissement et restauration du collège ;

Un projet de subvention en faveur de la compagnie des pompiers ;

Une demande d'augmentation de traitement par le directeur de l'abbatoir.

Tous ces documents sont renvoyés à l'examen de la commission du budget ; il est ensuite procédé à l'élection des cinq membres devant former cette commission ; sont appelés à en faire partie : MM. Lecoy, Coulon, Bury, Bonneau, Liénard.

M. le secrétaire demande l'autorisation de remplacer la mention : un membre, par le nom du membre dont il s'agit.

Le conseil, vu l'heure avancée, renvoie l'examen de cette question à la prochaine séance.

La séance est levée à 11 heures moins 1/4.

On écrit de Chalonnes au *Journal de Maine-et-Loire* :

Voici un fait accidentel qui s'est passé à Chaudefonds ; chacune de nos communes a son tour.

Un nouveau Jean-Bart !... On dit que le célèbre amiral Jean-Bart passait ses loisirs à son bord, en fumant sa pipe, assis sur un baril de poudre.

Cette téméraire bravoure peut être admissible pour un chef militaire qui, en agissant ainsi, a le désir de développer, chez ses soldats, le mépris de la mort ; mais elle semble contestable, nous dirons même regrettable, quand elle se produit chez un *carrier mineur*, qui commet semblable action ou à peu près, par imprudence ou tout au moins par suite d'indifférence.

En voici un exemple dans ce qui vient de se passer à Chaudefonds, canton de Chalonnes.

Jeudi dernier, cinq ouvriers carriers appartenant à l'un des fours à chaux de la commune de Chaudefonds, s'étaient mis à l'abri sous une loge pour faire la sieste. Trois de ces hommes se livrèrent immédiatement aux douceurs du sommeil ; les deux autres s'y préparèrent en allumant leurs pipes, comptant sans doute sur les effets de la nicotine pour avoir de doux rêves.

L'un des fumeurs, dont la pipe allait mal, prit un chalumeau qui se trouvait à côté de lui ; il s'en servit pour presser son tabac et en activer la combustion. Or, ce chalumeau qui était destiné à amorcer une mine, était plein de poudre ; aussi s'enflamma-t-il dès que l'imprudent fumeur l'eût mis en contact avec le feu de sa pipe.

Celui-ci, effrayé, jeta vivement cette flamme ; elle tomba par malheur sur un sac de poudre de 2 à 3 kilos qui se trouvait là, et qui prit feu aussitôt.

Une explosion s'en suivit ; elle eut pour conséquence : l'effondrement de la loge qui abritait les cinq ouvriers en train de faire la sieste et le réveil des dormeurs, atteints de brûlures plus ou moins fortes. Néanmoins, l'accident peut être considéré comme n'ayant pas de gravité ; les brûlures qu'il a occasionnées sont sans importance, mais enfin tout cela pouvait être sérieux et entraîner mort d'hommes.

Quand donc les mineurs et carriers ne joueront-ils plus leur vie en maniant la poudre avec autant d'imprudence qu'ils le font ?

Mardi, le nouveau président du tribunal civil de la Seine a pris officiellement possession de son siège.

A onze heures, la première chambre de la cour d'appel de Paris a reçu le serment professionnel de M. Aubépin.

A midi, le tribunal, réuni en assemblée générale dans le local de la première chambre, sous la présidence de M. Brunet, doyen des vice-présidents, a procédé à l'installation de l'honorable successeur de M. Benoit Champy.

Après l'accomplissement de cette cérémonie, les magistrats en robe se sont rendus dans les diverses chambres auxquelles ils sont attachés, et le service des audiences ordinaires a commencé.

L'*Union de l'Ouest* nous apprend qu'en 1846 M. Aubépin était élève du pensionnat Saint-Julien, alors dirigé par M. l'abbé Vincelot, et suivait au Lycée la classe de rhétorique, où il obtint le prix d'honneur (discours latin).

On lit dans l'*Indépendance de l'Ouest* de Nantes :

Les Prussiens n'ont pas encore réussi à renouer leurs relations commerciales chez nous. — Notre industrie nantaise, nos raffineries ont été ces jours-ci l'objet de tentatives d'un voyageur de Mayence, lequel, après une série d'efforts tentés auprès de

nos principaux raffineurs, a dû quitter Nantes sans avoir réussi à lier avec eux la moindre affaire.

Au point de vue purement commercial, ses propositions étaient, croyons-nous, acceptables et même avantageuses. Malgré cela, l'imprudent a été évincé de partout.

Le premier, M. X., auquel il s'est adressé, lui a dit, d'un ton sec et froid : « Vous oubliez, monsieur, que nous avons trois milliards à vous payer. » Et comme le Prussien continuait à débiter son boniment, M. X. lui répéta par trois fois la même phrase.

Enfin, de guerre lasse, il lui montra la porte.

L'autre, sans sourciller, se présente chez le voisin et renouvelle ses offres de service. Pour toute réponse, il reçoit un énorme : « Fichez-moi le camp. »

Et ainsi de suite, depuis la première jusqu'à la dernière grande raffinerie de notre cité.

Le Rhénan a enfin compris ; il est parti avec son carnet blanc. Il disait : la veille de son départ : « Oh ! quelle guerre ! On n'imaginerait pas encore l'étendue et la profondeur de l'abîme creusé entre deux grands peuples. »

HEUREUX PAYS !

Sous ce titre, nous lisons dans l'*Eclair* le fait suivant qui a trop l'air d'une nouvelle à la main :

« De douces mésanges sont allées faire leur nid dans la boîte aux lettres du village de Thizay en Touraine ; les habitants de ce village attendaient le facteur au passage pour qu'il ne dérangeât pas la petite famille. Samedi dernier, le seigneur de l'endroit, M. le comte de la L..., le curé et le maire sont allés dénicher les intéressants oisillons et lever l'interdit qui frappait d'un commun accord la boîte officielle.

« Allez donc mettre un journal politique dans cette boîte aux lettres ! »

(Union libérale.)

Dernières Nouvelles.

Bien que la date de l'émission de l'emprunt ne soit pas encore officiellement fixée, c'est toujours celle du 27 juillet qui paraît la plus probable.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

La 1^{re} livraison du tome 1^{er} (5^e année de la *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou*, vient de paraître. Elle contient :

Congrès archéologique, tenu à Vendôme, du 18 au 24 juin 1872, par M. d'Espinay ;

Deux Hellénistes de l'université d'Angers, au XVII^e siècle (fin), par M. de Lens ;

Un livre d'heures du XV^e siècle, par M^{sr} Barbier de Montaut ;

Poésie ;

Chronique : M^{lle} Marthe Lachèse, M. de Lens, par M. A. Biéchy ;

Causerie, par M. Eug. G.

Histoire de l'Université d'Angers (2^e volume, 1^{re} feuille), par P. Rangeard.

Gravure : Objets trouvés dans un cercueil en plomb de l'époque gallo-romaine.

Messieurs Paul Klotz et C^{ie}, Banquiers, 11, rue de Châteaudun, à Paris, ont l'honneur d'informer leurs clients et le public qu'à partir de ce jour ils reçoivent les versements pour la **SOUSCRIPTION AU NOUVEAU EMPRUNT DE TROIS MILLIARDS**. — Les fonds doivent être adressés par lettres chargées.

POUR PARAÎTRE LE 5 JUILLET :

10 CENTIMES LA LIVRAISON

LE PROCÈS BAZAINE

En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appelons :

LES PRÉLIMINAIRES DU PROCÈS,

C'est-à-dire les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire :

Introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de *monsieur Régnier*. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier-général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protests de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine, publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues, plans, etc.

Il paraîtra deux livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : LE PROCÈS BAZAINE, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

10 centimes la livraison.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, revrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecraïnville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} Janv. 71.	54	10	»	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	367	50	»	1
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	50	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	390	»	2	50
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	472	50	1	25
5 % Emprunt	84	40	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	203	»	»	»	»	»	»	Orléans	275	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	385	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	273	»	»	»
— 1865, 4 %	439	»	»	»	»	»	»	Est	270	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	274	»	»	»	»	»	»	Nord	287	75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . .	241	»	»	»	»	»	»	Ouest	272	»	»	»
— libéré	250	»	»	»	»	»	»	Midi	270	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . .	375	0	»	»	»	»	»	Deux-Charentes.	265	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . .	668	75	»	»	»	»	»	Vendée	253	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	477	50	»	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr. .	440	»	»	»	»	»	»					

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers).
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 13 — — — — —	express, —
7 — 27 — — — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	omnibus.
4 — 44 — — — — —	soir, —
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
Par adjudication
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
D'UNE MAISON
Située à Chanteloup,
ET DE
DEUX MORCEAUX DE VIGNE
Le tout situé commune du Vaudelnay-Rillé.

L'adjudication aura lieu le dimanche 4 août 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Saumur, du vingt-deux juin huit cent soixante-douze, enregistré.

A la requête de : 1^{er} Mademoiselle Louise Maitreau, domestique, demeurant à Bron, commune du Courday-Macouard, mineure émancipée; 2^e le sieur Jean Maitreau, propriétaire, demeurant à Argenté, commune des Verchers, agissant comme curateur à l'émancipation de ladite Louise Maitreau; 3^e René Maitreau père, cultivateur, domicilié au Vaudelnay-Rillé; ladite demoiselle héritière, sous bénéfice d'inventaire, de Marie Langlois, sa mère, en son vivant épouse et commune en biens dudit René Maitreau père; ayant tous constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre M. Adrien-Georges-Adolphe Hacault, notaire, demeurant à Montreuil-Bellay, agissant en qualité de notaire commis pour représenter, dans les inventaire, comptes, liquidation et partage de la communauté d'entre les époux Maitreau-Langlois et de la succession de la défunte, le sieur René Maitreau fils, majeur absent, comme ayant disparu dans le mois de janvier 1871, mondit sieur Hacault ayant constitué M^e Labiche, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Commune du Vaudelnay-Rillé.
PREMIER LOT.
Une maison, sise au village de Chanteloup, commune du Vaudelnay-Rillé, avec toutes ses circonstances et dépendances, consistant en les portions ci-après indiquées :
I. — Une cour commune entre les bâtiments, avec grande porte ouvrant au midi sur la rue de Chanteloup, grevée d'un droit de passage au profit d'un sieur Richard, pour aller à un

puits qui se trouve sur la limite qui sépare cette cour de celle du sieur Brochain, hangar sur la porte.

II. — A droite en entrant, dans le bout, deux chambres, grenier au-dessus, four, joignant la rue du village.

III. — A gauche de la même entrée de la cour, une écurie, joignant au nord et au couchant Brochain, au levant la cour commune et au midi le porche.

IV. — Au nord de ladite cour, une chambre sans cheminée, grenier au-dessus; chambre à cheminée à côté, grenier au-dessus; petite chambre par derrière la précédente; grande chambre à cheminée à côté, ouvrant sur la cour commune; grange par derrière et hangar à côté, servant de passage pour aller dans la cour ci-après, le tout joignant au nord ladite cour et le petit jardin, au couchant Brochain, au midi la cour commune, et au levant les bâtiments ci-après désignés.

V. — Une cour renfermée ensuite; dans cette cour une écurie, un toit à porcs et toit à poules, fuie au-dessus; à côté de la cour et joignant les chambres ci-dessus, un petit jardin de deux ares séparé de M. Brochain par des bornes; petite cave au-dessus, ouvrant sur la cour.

VI. — Ensuite de la cour renfermée, un verger contenant environ huit ares, joignant au couchant Charles Rängeard, au bout le chemin, au levant Thibault.

VII. — Au levant de la grande cour, une grange, joignant au nord le hangar ci-dessus, au couchant la grande cour, au levant la chambre de Richard et le grenier ci-après, et au midi la cour commune avec le sieur Richard.

VIII. — Un grenier sur la chambre du sieur Richard, joignant la grange et ouvrant sur la cour commune.

IX. — Une chambre à cheminée avec grenier au-dessus, joignant des deux côtés les bâtiments de Richard, par derrière Urbain Robin, et par devant la cour commune avec le sieur Richard.

Cette cour commune est limitée par une ligne droite, partant de l'angle sud-ouest de la grange désignée ci-dessus (VII), pour aller rendre à l'angle nord-est d'une des chambres désignées à l'article II ci-dessus, elle ouvre directement sur la rue du village, joint à l'accès des bâtiments qui ouvrent sur la porte commune.

X. Deux petits celliers dans l'un desquels il existe une cheminée; un petit toit à poules attenant aux celliers et au midi de la cour commune, joignant au levant Richard, au midi la rue du village, au couchant l'une des chambres indiquées à l'article II, au nord la cour commune avec Richard, sur laquelle cour lesdits celliers ont

des ouvertures, grenier au-dessus desdits celliers.

Ce lot est mis à prix à trois mille francs, ci. 3,000 »

DEUXIÈME LOT.

A la Légarde, cinq ares cinquante centiares de vigne, joignant au couchant André Profit, au levant Saucier, d'un bout Hémon.

Ce lot est mis à prix à quatre-vingts francs, ci. 80 »

TROISIÈME LOT.

Aux Bournaux, deux ares vingt centiares de vigne, joignant d'un côté Chevalier, d'autre côté Hémon, d'un bout Delaleu.

Ce lot est mis à prix à quinze francs, ci. 15 »

Total des mises à prix. 3,095 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé à Saumur, le seize juillet 1872, par l'avoué soussigné.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le dix-huit juillet 1872, f^o 121, c^o 3. Reçu un franc vingt centimes, décime compris. (375)

Signé : ROBERT.

A LOUER

Présentement,
APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.
S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

A VENDRE

UNE CALÈCHE
AVEC SES ÉQUIPAGES.
Prix : 800 francs.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,
UN BUREAU NEUF avec tiroir, pour travailler debout.
S'adresser à M. HUBLLOT, menuisier, rue de la Tonnelle.

Un jeune homme de seize ans, muni de bons certificats, demande une place de petit clerc.
S'adresser au bureau du journal.

L'ACCORDEUR DU LARYNX
BAUME D'ERYSIMUM IODÉ



SOMME

Le meilleur spécifique contre les affections des voies respiratoires, enrouement, aphonie, toux, phthisie laryngée ou pulmonaire.
CIGARETTES SOMME AU Goudron, idem.
Dragées SOMME au baume d'Érysimum iodé.
PHARMACIE SOMME, 1, RUE NOLLET, PARIS

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.
S'adresser à M. FORGE. (98)

ON DEMANDE A ACHETER un corps de bibliothèque.
S'adresser au bureau du journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon.
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violette noire copiant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.
15 FLACON 1^{fr} 25 & 2^{fr} 50

Au Commerce et à l'Industrie.
La Maison DAVIS-HENRY et Co
Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris
(Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Etrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconds dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

EMPRUNT NATIONAL DE TROIS MILLIARDS

ARBITRAGES PROPOSÉS AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS

VENDRE :		SOUSCRIRE :	
à environ 54 fr.	soit 270 fr.	15 f. Empt libéré à 82 f. envir.	= 246 f. avec commission 252 f. bénéf. 19 f.
1 Oblig. Est	à environ 275	82 »	= 246 »
1 » Lyon	» 15	81 »	= 246 »
1 » Midi	» 15	82 »	= 246 »
1 » Nord	» 15	82 »	= 246 »
1 » Orléans	» 15	82 »	= 246 »
1 » Ouest	» 15	83 »	= 246 »
		15 »	= 246 »

Même opération pour les Obligations d'Emprunts de Villes, Crédit Foncier et autres.
Le Comptoir de Change et de Fonds publics — rue Turbigo, 5, à Paris — (SOCIÉTÉ A. BERSEVILLE ET Co, suivant acte déposé chez M^e Schœlcher, notaire, le 1^{er} avril 1869) se charge d'effectuer les ventes au cours de la Bourse (courtage officiel), et garantit l'intégralité des Rentes demandées moyennant une commission de 2 fr. par chaque 5 fr. de Rente. — Renseignements détaillés par correspondance. (376)